

L'action sociale MGEN

De quoi s'agit-il ?

L'action sociale MGEN est inscrite dans les statuts et a été définie par l'Assemblée générale de 2011 :

« *Tout processus d'accompagnement de la personne quelle que soit sa situation de vie tendant à lui apporter des informations, des prestations et des services adaptés, facteurs de prévention, de mieux-être ou de compensation de son état, favorisant son épanouissement social, professionnel, personnel et familial.* »

Plus concrètement, l'action sociale est proposée dans des **cas très spécifiques**. L'accord est **attribué au cas par cas** en fonction de la **situation globale de l'adhérent**.

L'action sociale comporte différents types de réponse : par des **dispositifs** d'accompagnement et des réponses **prestataires** dont des aides financières. Elle n'est pas acquise de fait par tous comme c'est le cas pour les garanties d'assurance ou d'assistance.

Les dispositifs MGEN

L'action sociale MGEN vient **en complément** des dispositifs publics et employeurs, pour tout adhérent à une offre individuelle MGEN.

En cas de **pathologie** occasionnant des restes à charge importants non ou peu pris en charge par les régimes obligatoires et complémentaires.

- En cas d'évènement grave ou exceptionnel d'ordre **familial ou social** déstabilisant le budget du foyer.
- En cas de **retard** dans le versement d'un salaire, d'une pension ou d'une allocation.
- En cas de dépense ponctuelle **d'équipement ou d'aménagement** pour faciliter le quotidien d'un adhérent en situation de handicap ou de dépendance.
- En cas de **perte d'un parent**, engendrant de nombreuses problématiques, dont une déstabilisation du budget familial.
- Un **dispositif exclusif** d'Accompagnement d'Urgence des Personnes en Réponse à des Événements Sensibles tels que des catastrophes naturelles ou des attentats.
- Un **dispositif d'appels** réalisés par des adhérents **bénévoles** formés auprès des adhérents les plus fragiles et leurs aidants.



Quelques chiffres (en millions
d'euros)



44 333 bénéficiaires de
l'action sociale MGEN en 2024

1,7 M€
d'actions
concertées

Principales prestations



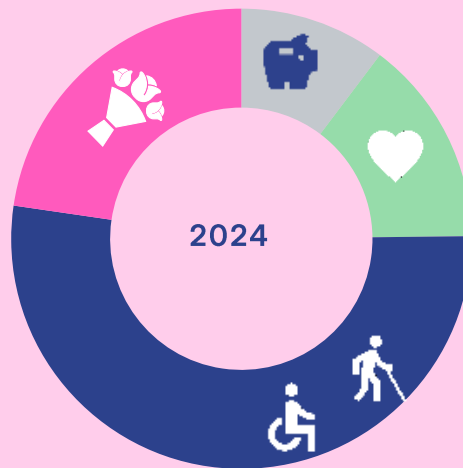
6,4 M€

D'allocation aux
orphelins



4,1 M€

Aides et
accompagnements
solidaires



2,9 M€

D'aides non
remboursables



14,8 M€

de prestations
liées à la perte
d'autonomie

27 M€

de budget action
sociale 2025



Et pour demander un dossier d'action sociale ?

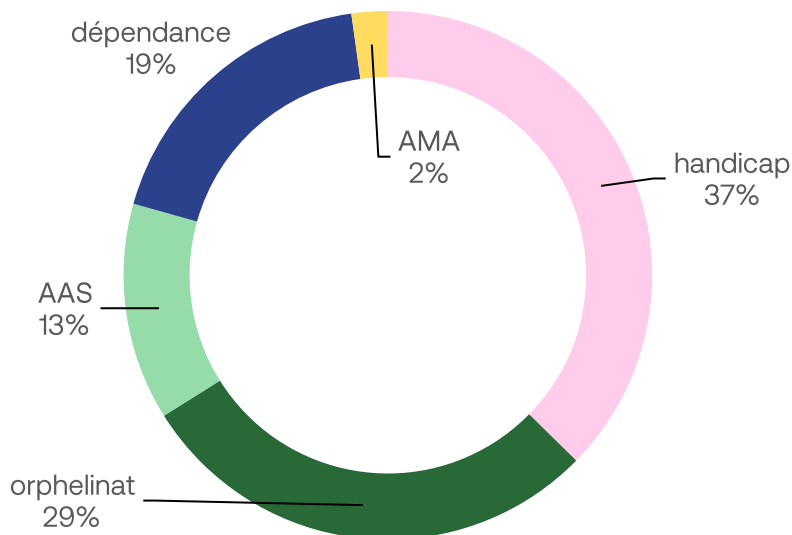
- Appeler le 3676
- Se rendre en agence
- Télécharger le dossier sur l'espace personnel

Et dans mon département ?

Bilan 2025 - Oise

Prestations d'action sociale

Handicap	60 317€
Orphelinat	46 346€
Aides et Accompagnements Solidaires	21 445€
Dépendance	29 742€
Aide au Mutualiste Aidant	3 563€
TOTAL	161 413€



Population gérée :

- En sécurité sociale uniquement → 16 379 personnes
- En complémentaire santé uniquement → 3 656 personnes
- En sécurité sociale + complémentaire santé → 19 001 personnes



Autres prestations (en millions d'euros)

Sécurité Sociale	40,4
Santé (maladie, hospitalisation, optique, dentaire)	12,7
Prévoyance (complément de revenu, dépendance, décès)	2,4
TOTAL	55,5

